



» La smart fortwo.
Garantie limitée prolongée.

>> Couverture prolongée : excellente valeur.

Votre smart fortwo a été conçue pour un usage à long terme. Si vous avez l'intention de continuer à la conduire une fois que la garantie pour véhicules neufs de quatre ans/80 000 km aura expiré, vous devriez donc peut-être envisager d'opter pour une Garantie limitée prolongée.

Une couverture prolongée est disponible pendant une durée totale de six ans ou à concurrence de 120 000 km, selon la première éventualité. De plus, si vous changez d'avis et que vous décidez de vendre ou de donner votre smart fortwo en reprise durant cette période, une Garantie limitée prolongée peut vous aider à conserver et à accroître la valeur de revente de votre véhicule.

Protection, sécurité et tranquillité d'esprit :

- Protégez-vous contre les coûts de réparation imprévus
- Bénéficiez de l'assistance routière smartmove 24 h sur 24, 7 jours sur 7, pendant 2 années de plus, kilométrage illimité
- Aucune franchise
- Garantie honorée par tous les concessionnaires Mercedes-Benz autorisés au Canada
- Couverture similaire à celle de la garantie pour véhicules neufs
- Garantie offerte par Mercedes-Benz Canada et non un tiers
- Garantie transférable d'une personne à une autre par l'intermédiaire d'un concessionnaire Mercedes-Benz autorisé

Pour plus de détails sur la couverture, veuillez consulter le verso de la page suivante.

*Des frais d'administration s'appliquent. Certaines conditions et modalités s'appliquent.



>> Une tranquillité d'esprit inestimable.

Quand puis-je acheter cette garantie ?[†]

La Garantie limitée prolongée peut être acquise à tout moment durant la période de validité de la garantie de base pour véhicules neufs (48 mois/80 000 km), à condition que l'achat et l'entretien régulier du véhicule par le propriétaire actuel aient été effectués chez un concessionnaire Mercedes-Benz autorisé.

Durée de la Garantie limitée prolongée :

Ajoutez 24 mois de couverture prolongée, à concurrence d'un kilométrage de 120 000 km, à votre garantie de base pour véhicules neufs.

La Garantie limitée prolongée entre en vigueur au bout de 48 mois ou à l'atteinte d'un kilométrage de 80 000 km, selon la première éventualité (à l'expiration de la garantie pour véhicules neufs). Si le véhicule atteint 80 000 km avant que 48 mois ne se soient écoulés, la Garantie limitée prolongée prend effet le jour de la demande de réparations suite à la première réclamation soumise à 80 000 km ou plus, au titre de la garantie.

Prix de la Garantie limitée prolongée :

1 590,00 \$



[†] Certaines limitations s'appliquent. Consultez votre concessionnaire pour de plus amples renseignements.

Les éléments décrits ci-après sont couverts pendant les 24 mois de la période de garantie PGL, ou jusqu'à 120 000 km, selon la première éventualité :

1. **MOTEUR :** Bloc-cylindres, culasse(s), joints et garnitures d'étanchéité, toutes les pièces lubrifiées internes, les tubulures d'admission et collecteurs d'échappement, le couvercle de chaîne de distribution, le volant moteur, la tôle d'entraînement du convertisseur (disque d'embrayage), l'amortisseur de vibrations de torsion (antivibrateur harmonique), la pompe de liquide de refroidissement, le turbocompresseur, les tendeurs de courroie et les supports de moteur.
2. **BOÎTE DE VITESSES :** Carter de transmission, joints et garnitures d'étanchéité, toutes les pièces lubrifiées internes, le disque d'embrayage, les moteurs de changement de vitesses, les moteurs d'embrayage, le maître-cylindre d'embrayage, les canalisations hydrauliques, les contacteurs de pédale d'embrayage, les câbles de changement de vitesse, le plateau de pression, la butée de débrayage et la fourchette.
3. **PONT ARRIÈRE :** Partie centrale du pont arrière et toutes les pièces lubrifiées internes, joints et garnitures d'étanchéité, les demi-arbres de roues motrices, les roulements et les moyeux.
4. **SYSTÈME DU CONTRÔLE DE LA TRACTION ESP :** Unité hydraulique ESP/ABS, réservoir de pressurisation et module de commande.
5. **SYSTÈME DE REFOUILLISSEMENT :** Le thermostat, le radiateur, le ventilateur de refroidissement du moteur, le réservoir de dilatation du liquide de refroidissement, le refroidisseur d'huile à moteur de même que toutes les conduites en métal et les raccords.
6. **SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT :** La soupape à dépression, la pompe à carburant, le régulateur de pression de carburant, les injecteurs de carburant (essence et diesel), les porte-injecteurs de carburant, toutes les canalisations métalliques d'injection et de retour de carburant, le chauffe-carburant (diesel seulement), la pompe d'amorçage de carburant (diesel seulement), la pompe haute pression, le boîtier de mélange, le réservoir de carburant et le réservoir de dilatation.
7. **DIRECTION :** Le verrouillage de l'allumage incluant le cylindre/les satellites, le porte-fusée de direction, les bielles de direction et le boîtier de direction à pignon et crémaillère.
8. **SUSPENSION :** Les ressorts hélicoïdaux, les barres de torsion antiroulis et toutes les tringles et brides connexes, les amortisseurs de chocs/les jambes de force de suspension, les bras de suspension supérieurs et inférieurs de même que toute les tringles de suspension et les coussinets, les joints sphériques, les roulements de roues et les joints d'étanchéité des roulements de roues.
9. **SYSTÈME DE FREINAGE :** Le maître-cylindre, les cylindres de roues, le servofrein, la pompe à dépression, les étriers de freins de l'unité hydraulique (ABS ou ESP), les canalisations hydrauliques en métal et les raccords.
10. **SYSTÈME ÉLECTRIQUE :** Les composants du système de démarrage et tous les moteurs électriques, les faisceaux de câbles et les connecteurs, les sondes, les capteurs, les interrupteurs, les boîtes à fusibles, les modules à relais, les modules de commande électronique, les unités émettrices, les jauges du tableau de bord, les rhéostats, les potentiomètres, le moteur et régulateur de soufflante du climatiseur, l'alternateur et la poulie, les klaxons, les actionneurs, les minuteries, les électrovalves et les solénoïdes.
11. **ÉLÉMENTS ÉLECTRONIQUES :** ECU pour la gestion du moteur, ESP, SAMS, SRS, A/C Temp., BM, CCM, BAS, le bloc d'instruments et le tableau de bord supérieur.
12. **SYSTÈME DE CLIMATISATION :** Toutes les composantes électriques mentionnées ci-dessus ainsi que le compresseur et l'embrayage du climatiseur, la bouteille de réserve et de déshydratation, les tuyaux et les raccords de frigorigène, l'évaporateur, la vanne de détente, le condenseur, le radiateur de chauffage et le boîtier de radiateur.
13. **CARROSSERIE :** Lève-glaces, câbles de toit ouvrant, tringlerie des essuie-glaces avant et arrière et ceintures de sécurité.
14. **SYSTÈME DE VERROUILLAGE CENTRAL :** Actionneur/élément, interrupteurs et tringles.
15. **VERROUILLAGE CENTRAL TÉLÉCOMMANDÉ :** Émetteurs (à l'exclusion des piles) et récepteurs.
16. **TOIT SOUPLE :** Tringles mécaniques, interrupteurs et capteurs.

© 2015 smart Canada, une division de Mercedes-Benz Canada Inc.

Toutes les illustrations et spécifications contenues dans cette brochure sont fondées sur l'information la plus récente disponible au moment de la publication. Tous les prix indiqués ne comprennent pas les taxes, intérêts, ou autres frais pouvant être imputés par le concessionnaire. Les produits offerts peuvent varier de ceux illustrés et peuvent être assujettis à la disponibilité. Mercedes-Benz Canada se réserve le droit d'apporter des modifications, en tout temps et sans préavis, aux prix, spécifications, options de paiement, ensembles et modèles. Certains véhicules illustrés peuvent comporter des équipements non disponibles au Canada.

smart Canada
98 Vanderhoof Avenue
Toronto, ON M4G 4C9
1-877-627-8004

Imprimé au Canada
PQP-ELW-SM-0915-F